

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 34	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le
Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les événements politiques de Grande-Bretagne et la France. — Le problème financier : le courage fiscal de la France. — Finances françaises et réparations allemandes sont solidaires.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ignorons encore si M. Bonar Law a été élu leader du parti conservateur. Mais cette désignation ne semble pas faire de doute.

Quelle attitude nous réserve le prochain Premier Britannique ? Sa position, au point de vue politique intérieure, nous intéresse moins que son orientation en politique extérieure.

Dans l'Echo de Paris, Pertinax définit ainsi les directives du leader des conservateurs :

« En politique étrangère, M. Bonar Law est de ceux qui, malgré un dévouement très sincère à l'Entente cordiale, conçoivent comme extra-européenne la vocation propre du peuple britannique. On se rappelle sa lettre du 7 octobre protestant contre l'attitude de la France dans l'affaire de Tchank. Déjà, en avril 1920, M. Lloyd George étant absent de Londres, il lui avait appartenu de s'élever contre l'entrée des troupes françaises à Francfort, événement contraire à des assurances qui le jour précédent avaient été reçues de Paris. Dans les deux cas, le leader de la Chambre des Communes critiquait moins le fond que la forme politique. »

D'une façon générale, on peut présumer que la diplomatie anglaise va devenir plus aimable dans la forme, surtout si des hommes comme lord Curzon et plus encore lord Derby font partie du nouveau cabinet.

Mais nous nous préparons des déceptions pour demain, si nous espérons que la diplomatie britannique va devenir pour nous plus sécurisable. Quel que soit le chef qui occupe Downing Street, il fera une politique avant tout, essentiellement britannique.

Aussi, nos dirigeants ne sauraient trop se préoccuper du danger qui se prépare pour nous : Un danger immédiat est dans les ménagements mêmes dont nous pourrions nous croire tenus d'entourer le nouveau gouvernement britannique, par crainte de perdre le bénéfice des bonnes dispositions à notre égard que nous sommes tentés de lui supposer.

Nous doutons que les ménagements à tout prix constituant la meilleure méthode vis-à-vis de l'Angleterre. Nous pensons plutôt que l'affirmation très nette de notre politique, l'indication explicite de nos directives feront plus pour la bonne entente avec Londres que la docilité à ses suggestions.

En un mot, la politique française devra rester elle-même, puisqu'aussi bien elle ne pourra compter que sur ses propres moyens pour se développer.

La publication du rapport de M. Bokanowski sur le projet de budget de 1923 et la venue en discussion de celui-ci à la Chambre nous invitent à regarder en face la situation financière.

Cette situation est critique. Elle est critique pour plusieurs causes, mais avant tout parce que nous vivons d'emprunts.

D'ailleurs, il s'agit là moins d'érimer tel ou tel que de constater un fait. Or, le fait est explicite par lui-même : en 1921, nous avons emprunté 25 milliards ; cette année, il faudra un peu plus de 31 milliards ; l'an prochain, nous devrons emprunter encore près de 30 milliards.

La conséquence ? Dès la fin de 1925, nous aurons à payer annuellement 19 milliards d'arrérages, soit plus que le montant des impôts actuels.

C'est bien la course à l'abîme ! Mais pourquoi en sommes-nous là ? Est-ce parce que, comme on l'a dit, la France manque de courage fiscal ? Nullement.

Nos impôts se sont élevés de 5 milliards avant la guerre à 17 milliards aujourd'hui. Et ce, alors que notre pays était appauvri par la dévastation systématique de dix de nos plus riches départements et la disparition de 1 million et demi de ses meilleurs producteurs.

La vérité, c'est que l'héroïsme fiscal de la France n'a été dépassé par aucun autre pays. A preuve, par exemple, ce fait que nous payons par tête plus d'impôts que le contribuable allemand.

Qu'on médite les chiffres suivants que nous empruntons au rapport de M. Bokanowski :

Le recensement français du 6 mars 1921 indique une population totale pour la France, y compris l'Alsace et la Lorraine, de 39.402.739 habitants.

En ce qui concerne l'Allemagne, la population a été évaluée, au 31 décembre 1920, à 62.637.000 habitants, dont il convient de déduire la population de la Sarre, laquelle ne participe point aux impôts du Reich.

Si l'on estime que la population allemande à prendre comme base de calcul est de 62 millions d'habitants, la base de conversion des marks en francs étant le nombre indice des prix de gros, la charge fiscale en Allemagne et en France par tête d'habitant s'établit comme suit :

France	558
Allemagne	306

C'est injuste et c'est immoral !

Mais si la France a consenti au devoir fiscal, pourquoi ses finances demeurent-elles dans une situation aussi critique ?

C'est parce que l'Allemagne ne nous a pas payé ce qui nous était dû et promis par le traité de paix et par les états de paiements arrêtés depuis.

Quelques chiffres suffiront : Nous avons jusqu'ici dépensé, pour la restauration des pays dévastés et pour le paiement des pensions, 90 milliards, qui devaient être à la charge de l'Allemagne et qui ont été portés au budget des dépenses recouvrables. Or, dès maintenant, ces 90 milliards restent à notre charge, avec les 4 milliards d'arrérages que représente le service des emprunts contractés à cet effet.

Pourtant, il y a quelque chose de plus grave encore. Il nous reste à dépenser pour les pays dévastés environ 55 milliards, plus 36 milliards que représente, capitalisée, la dette viagère des pensions, — soit 91 milliards. Or, l'Allemagne, même si elle exécute ses engagements, ne nous en versera que 78, car, d'après l'état de paiements du 5 mai 1921, nous ne devons recevoir que 26 milliards de marks-or, ce qui équivaut à 78 milliards de francs-papier. La différence, soit 13 milliards au bas mot, nous restera encore pour compte.

Or, nous ne pouvons ni emprunter encore 91 milliards, ni, en tout cas, trouver encore 4 milliards par an pour en payer les intérêts. Aucun budget ne serait possible dans ces conditions.

Il faut donc tout d'abord que l'Allemagne ne se dérobe pas davantage. Tout le monde est d'accord là-dessus, et M. François-Marsal, hier encore, à Roubaix, a parlé comme M. Poincaré ou comme M. Bokanowski. Mais, pourquoi ne pas le dire ?

« Quand on parle d'exiger que l'Allemagne paie, remarque très justement notre confrère des Débats, se rend-on bien exactement compte de la portée de ce qu'on demande ? Est-on bien décidé à faire le nécessaire si le débiteur continue à ne pas s'exécuter ? M. François-Marsal n'a sent pas dans le public le sens de la revendication énergique. »

L'ex-ministre des Finances a raison : la France n'a pas le sens de la revendication énergique, c'est-à-dire ne paraît pas disposée à recourir aux seules méthodes efficaces vis-à-vis du Reich.

Il faudra bien pourtant que nous nous décidions à y recourir si nous voulons éviter notre propre faillite. M. François-Marsal a eu le mérite de poser nettement le problème.

Saura-t-on le comprendre ? M. D.

INFORMATIONS

Où se tiendra la Conférence d'Orient

D'après le correspondant du « New-York Herald » à Constantinople, les nationalistes turcs maintiennent leur demande au sujet de la réunion de la Conférence de la paix en territoire turc, afin que Kemal pacha puisse y prendre part en personne, et que l'As-

semblée nationale puisse se réunir pendant les négociations. Les Turcs soupçonnent les alliés de vouloir éviter la présence de Kemal pacha à la Conférence, et de tenter de retarder celle-ci dans l'espoir que l'armée nationaliste pourrait se désagréger.

La Conférence du Proche-Orient

L'Italie a répondu favorablement à la demande de remise à une date ultérieure de la Conférence de paix orientale.

La situation à Londres

M. Bonar Law a décidé qu'un nouveau Parlement doit être convoqué pour ratifier, vers le 6 décembre, le Traité avec l'Irlande.

M. Chamberlain commencera sa campagne électorale cette semaine. Tous les journaux déclarent que les élections auront lieu entre les 14 et 18 novembre.

Les conséquences du gouvernement de M. Lloyd Georges

Dans un remarquable article que publie l'« Observer », M. Garvin fait le procès du gouvernement de coalition.

« Au cours des derniers mois, conclut-il, la ligne de conduite adoptée par le gouvernement de coalition le fut en violation de tous les principes. Le résultat est que les nations étrangères européennes et du Proche-Orient se détournent sur la France, à l'heure même où cette dernière est tentée de s'écarter de l'Angleterre, à l'heure même où le discours de M. Lloyd George, à Manchester, il y a une semaine, nous l'a sans nécessité aucune aliéné plus encore qu'auparavant. Nous répétons que le devoir du nouveau gouvernement est de tenter immédiatement d'apporter un remède à cet état de choses, en poursuivant enfin une politique basée sur des principes. »

Il y a encore des prisonniers français en Allemagne

Les journaux racontent qu'il y a une dizaine de jours un jeune homme se disant âgé de 25 ans arrivait à Lasbades, commune du canton de Cancon (Lot-et-Garonne) où habite sa famille.

Ce jeune homme nommé Gabriel Teysier parti avec la classe 15 était porté disparu ; il avait été fait prisonnier en mai 1915.

Depuis cette époque, il n'avait pas donné de ses nouvelles. Il vient de déclarer que, prisonnier, il était enfermé dans un souterrain près de Berlin où il travaillait avec d'autres camarades français comme mécanicien.

Il a réussi à s'évader : il affirme qu'il y a d'autres prisonniers français en Allemagne.

330 marks pour 1 franc

La débâcle du mark s'accélére. Le dollar est monté le 22 à 4.700, la livre à 19.700, et le franc français à 330. Par son récent décret, le gouvernement n'est parvenu qu'à tarir complètement la vente des devises étrangères. Les millions d'Allemands qui possèdent des florins, des livres, etc., refusent maintenant de s'en dessaisir, de sorte que le moindre achat provoque une hausse énorme. On annonce de nouvelles mesures gouvernementales plus sévères, dirigées surtout contre les grandes banques, auxquelles on interdirait les affaires d'arbitrage sur les changes.

Les Soviets ne commandent plus de locomotives en Allemagne

680 sur 700 des locomotives, commandées par les Soviets en Allemagne, ont été livrées jusqu'à présent. La construction des locomotives ayant repris en Russie, aucune commande ne sera plus faite à l'étranger.

La grève aux usines Krupp

Dix mille ouvriers des usines Krupp sont en grève par suite du renvoi de quatre cents de leurs camarades.

M. Clemenceau et M. Caillaux écrivront dans le même journal

M. Clemenceau, en allant aux Etats-Unis, n'a pas négligé d'y traiter ses propres intérêts. Il a, annonce-t-on, signé un contrat avec la Consolidated Press Of America, par lequel il s'engage à écrire un certain nombre d'articles pendant son séjour aux Etats-Unis. Le prix demandé par l'ancien président du conseil est élevé, tellement élevé, que la Consolidated Press a cru prudent de demander à un journal de New-York de partager la dépense ; le journal choisi est, paraît-il, le « World ».

Le choix est d'autant plus piquant que le « World » publie déjà régulièrement des articles de M. Caillaux.

Les mesures prohibitionnistes de l'Amérique

Le décret de prohibition des boissons alcooliques en Amérique est entré en vigueur samedi 17 courant, à minuit. Le tribunal a accordé un délai d'exécution jusqu'à ce qu'il ait pris une décision à ce sujet. Les fonctionnaires chargés du service de prohibition espèrent que la décision sera prise avant que les vapeurs quittant les ports étrangers aient le temps d'atteindre les ports américains, faute de quoi lesdits fonctionnaires craignent d'avoir à faire face à de nouvelles difficultés.

Terrible incendie à New-York

Quatorze personnes ont été carbonisées et vingt autres grièvement blessées au cours d'un incendie qui s'est produit dans un immeuble situé au coin de l'avenue Lexington et de la rue numéro 110, à New-York. Le feu, suppose-t-on, a été mis par un maniaque qui enflamma un certain nombre de voitures d'enfant rangées sous les escaliers. Les flammes firent des progrès rapides, et la plupart des victimes furent surprises dans leur lit. Les corps ont été carbonisés à un tel point qu'il est impossible de les identifier.

Les épaves

L'amirauté annonce que tous les bâtiments coulés pendant la guerre dans le voisinage des côtes anglaises ont été ou relevés ou sabordés à l'aide d'explosifs. Des navires et des cargaisons d'une valeur totale de deux milliards et demi de francs ont été sauvés, et, en août 1919, date à laquelle l'organisation spéciale de relèvement d'épaves cessa de fonctionner, 440 navires avaient été remis à flot. Dans le cas du transatlantique « Laurentic », coulé par 41 mètres de fond, les scaphandriers ont réussi à retirer de l'épave plus de 95 millions de lingots d'or.

Pour les victimes civiles de la guerre

Le « Journal Officiel » publie un décret relatif à l'attribution aux grands invalides victimes civiles de la guerre d'allocations spéciales et de majorations supplémentaires temporaires, suivi d'une « instruction » pour l'application de ce décret.

Mort d'un sénateur

On annonce la mort de M. Boudenoit, sénateur du Pas-de-Calais, vice-président du Sénat.

Chambre des Députés

Séance du 21 octobre 1922
La Chambre s'était réunie à 3 heures, mais le Sénat n'ayant pas statué sur le projet de loi relatif aux spéculations illicites, elle suspend la séance qui est reprise à 6 heures.
Le président annonce que le Sénat a voté, sans modifications, le texte adopté par la Chambre. Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 21 octobre 1922
Le Sénat discute le projet de loi relatif aux spéculations illicites.
M. Boivin-Champeaux expose le projet. M. Guillier propose d'accepter le texte voté par la Chambre.
M. Michel combat le projet parce que,

dit-il, ce projet ordonne de continuer à poursuivre les délits de spéculation illicite, tout en mettant la justice dans l'impossibilité effective d'exercer ces poursuites.

M. Reynald demande si on est bien sur le chemin du retour à l'activité commerciale normale et libre.

M. Colrat, garde des sceaux, dit qu'il tiendra la main à ce que la justice poursuive seulement les véritables et graves délits qui ne peuvent rester impunis.

M. de Monzie dit qu'il s'agit de liquider une loi pénale temporaire, c'est-à-dire une monstruosité juridique. Cette loi, dit-il, a été mal appliquée par la magistrature. Il espère qu'à l'occasion de la fête du 11 novembre, on prendra de larges mesures de grâce.

La discussion générale est close ; le projet de loi est voté par 279 voix contre 4.

CHRONIQUE LOCALE

DEUX SOUS DE PLUS !

C'est fait : le ministre des finances a déposé sur le bureau de la Chambre le projet de loi concernant l'augmentation du prix du paquet de scaterlati ordinaire.

Amis fumeurs de scaterlati ordinaire, il faudra payer le paquet 1 fr. 10 au lieu de 1 fr. Mais en même temps que le ministre des finances demande l'augmentation du paquet « gris », il propose de relever de 2.000 francs les limites au-dessous desquelles sont exonérés les traitements et les salaires.

Et ceci est intéressant pour les salariés, surtout pour ceux qui ne fument pas. Ceux-ci en effet profiteront d'une diminution appréciable d'impôt et ce sera du bénéfice net.

Tandis que les autres, ceux qui fument, eh bien, ils dépenseront pour l'augmentation du prix du paquet scaterlati, le bénéfice qu'ils recevront de l'exonération prévue.

Ceci compensera cela, et même calcul bien fait, le fumeur aura aussi du bénéfice : 10 centimes sur 100 paquets de tabac consommés dans l'année, cela fait 10 francs mais l'exonération est plus importante.

C'est dire que les amateurs du paquet « gris » ne l'abandonneront pas. Ce n'est sans doute pas, ce qu'ils feront de mieux ; mais...

Somme toute, le système du ministre des finances est assez habile : ne paiera l'impôt sur le tabac que celui qui s'entêtera à vouloir fumer. C'est, dira-t-on, l'exploitation du... vice, mais puisque les vicieux sont incorrigibles, tant pis pour eux.

Le ministre des finances opère avec plus de... grâce que bien d'autres qui, sous le prétexte fallacieux que la démocratie veut et doit faire grand et toujours mieux, font toujours des dépenses nouvelles et créent des impôts nouveaux.

Sans doute, ces dépenses ne sont pas inutiles, crie-t-on : c'est vrai : elles profitent toujours à quelqu'un ou à quelqu'un.

Ainsi, si nous pensions en avoir fini avec les impôts départementaux, la session dernière du Conseil général nous a déçus.

Réparations, constructions, aménagements sont imminents : autant de billets de mille à dépenser. La démocratie l'exige !...

Mais aucune autre ressource ne viendra compenser ces dépenses. L'année prochaine, nous nous en rendrons compte, département parlant ; et les années suivantes, aussi.

LOUIS BONNET.

Promotion

M. Charbonnet, élève-officier de réserve au 7^e d'infanterie, est promu sous-lieutenant au 148^e.

M. Vital, élève-officier de réserve au 7^e, est nommé sous-lieutenant au 24^e bataillon de chasseurs à pied.

M. Basile, élève-officier de réserve au 14^e d'infanterie, est nommé sous-lieutenant au 7^e.

Enregistrement

M. Maurette, receveur-rédacteur de 2^e classe à Cahors, est nommé receveur à Plouigneau (Finistère).

Enseignement primaire

Mlle Taupiac, institutrice à Cabrerets, est détachée à l'Ecole Normale d'institutrices, en qualité de surveillante.

Prix académiques

Sont nommés officiers d'académie : Mme Delpouget, institutrice-adjointe à l'école de la place Thiers, à Cahors ; Mlle Delrieu, directrice de l'école publique de Prayssac ; M. Almus, instituteur à Bèlaye ; Mme Lemoine, directrice de l'école de Gramat ; Pechberty, instituteur à Cénévières.

Nous adressons nos félicitations aux nouveaux promus.

P. T. T.

M. Mouilhayral, chargeur (ligne du Sud-Ouest) est nommé facteur-receveur à Sérignac, en remplacement de M. Vaissie, nommé à St-Denis-Catus. M. Lafon, facteur à Paris, est nommé facteur-receveur à Caniac.

M. Labrunie, facteur à Paris, est nommé facteur-receveur à Pélaçoy, en remplacement de M. Montel, admis à la retraite.

M. Landes, receveur des postes à Neuvic-d'Ussel (Corrèze), est nommé à Gramat, en remplacement de Mme Guary, retraitée.

Mort de M. François Deloncle

On annonce la mort de notre distingué compatriote M. François Deloncle, ancien député des Basses-Alpes et de la Cochinchine, décédé à La Baule, à l'âge de 66 ans. M. François Deloncle, d'abord publiciste, collaborateur de la Paix, de la Presse et de la France, fut attaché au cabinet de M. Spuller, puis à celui de M. Freycinet, aux affaires étrangères.

En 1889, il fut élu député des Basses-Alpes par l'arrondissement de Castellane et réélu en 1893. Non réélu en 1898, il se présenta, en 1902, en Cochinchine, et fut nommé député de cette colonie. Il obtint le renouvellement de ce mandat en 1906, mais ne fut pas réélu en 1910. En 1912, il devint député des Basses-Alpes à une élection partielle. Il ne s'était pas représenté au renouvellement de 1914.

M. François Deloncle était né à Cahors le 14 août 1856 et avait fait ses études au lycée de notre ville.

Nous saluons respectueusement sa mémoire et nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

Baccalauréat

(Session d'octobre)

Sont déclarés admissibles aux épreuves orales les candidats élèves du lycée Gambetta, dont les noms suivent :

Première partie : Delpech Jean, Guyot de Camy Alain, Lagarde Jean, Comte Henri, Dulac René, Gaillard Jean, Lescol René.

Deuxième partie : Constanty Georges, Delfort René, Durand Georges, Hébrard Henri, Michaud Félix.

Le jeune Clary Maurice, reçu en juillet à la seconde partie (Mathématiques) vient d'être déclaré admissible à la section Philosophie.

Nos félicitations.

Lycée de jeunes filles

Mlle Orliac, élève du lycée de jeunes filles de Cahors, est déclarée admissible aux épreuves orales du baccalauréat sciences langues-vivantes.

Nos félicitations.

Les Cadets du Quercy

Petit dialogue entendu en gare de Paris-Austerlitz en descendant du train Cocula :

— Alors on se retrouvera le 5 novembre.
— Oui, à quel endroit ?
— Aux Sociétés savantes, parbleu, là où se retrouve le Tout Paris quercinois joyeux :

— Alors, entendu, au 5 novembre, rue Danton, on dansera, on applaudira, on s'amusera.

C'est, en effet, le 5 novembre qu'aura lieu le spectacle de réouverture des matinées des « Cadets du Quercy ».

L'orchestre Bassot, est-il besoin de le dire ? remportera son habituel succès. Ce sera la foule des matinées traditionnelles, de la joie, de l'enthousiasme et des chants berceurs dans un magnifique décor, sans oublier le jazz-band que les « Cadets » innoveront à la prochaine matinée.

A. BLADINIÈRES,

Secrétaire général

Prélèvements

Mardi matin, M. le Commissaire de police a procédé au prélèvement d'échantillons de lait qui seront envoyés au laboratoire de Toulouse aux fins d'analyse.

Médaille militaire posthume

La médaille militaire posthume est attribuée au soldat du 7^e.
Vermeil Aristide, soldat : bon soldat ayant toujours fait vaillamment son devoir. Tué le 1^{er} Janvier 1915, à Mesnil-Hurlus, en s'élançant à l'assaut des lignes ennemies. Croix de guerre avec étoile de bronze.

L'appel de la classe 1922

La lettre devant servir de base à l'affectation des appelés de la 2^e portion du contingent 1922, ne rentrant dans aucune des catégories spéciales est la lettre D.

Ces jeunes soldats (service armé et auxiliaire) seront mis en route les 13, 15 et 17 novembre prochain. Chaque date de mise en route comportera le tiers du contingent affecté à chaque corps.

Concert

Le concert donné hier soir par Mme Ganna Walska avec les concours de M. Maurice Maréchal et de M. Moreau-Leroy, fut des plus intéressants.

Mme Ganna Walska, chanta avec beaucoup de charme deux airs de Mozart dont la musique pleine de grâce trouva en elle une interprète fidèle ; des mélodies de Charles Bordes, Rimsky-Korsakoff, Caplet etc., nous permirent d'apprécier pleinement son talent.

M. Maurice Maréchal, violoncelliste à la réputation déjà grande mit au service des maîtres inscrits au programme un son ample et vibrant, une technique sûre et la plus parfaite compréhension des œuvres interprétées : C'est un très grand artiste.

Nous apprécions aussi les qualités pianistiques de Mme Moreau-Leroy, brillante virtuose.

Toujours des heureux

Nous apprenons que Mme Tabourel Léontine, tenancière de l'Hôtel de l'Université, vient de voir son titre E. 3 de La Française Capitalisation entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat sortir, au tirage du 15 octobre, remboursable à 2.500 fr. Mme Laur, agent général en notre ville lui en a aussitôt remis le montant en espèces.

Pour renseignements ou souscrire, s'adresser à M. Laur, rue des Boulevards, n° 13.

Classe 1886

Samedi soir, au café de Bordeaux, a eu lieu la réunion des camarades de la classe 1886. La réunion fut tout amicale : il ne pouvait en être autrement. Il a été décidé qu'un banquet serait organisé.

Grand bal des ouvriers de l'alimentation

Nous rappelons au public que le bal de l'Alimentation aura lieu au Palais des Fêtes le mercredi 25 octobre.

L'ouverture des portes est fixée à 8 h. 1/2.

On trouvera des cartes à l'entrée. Le Comité.

Ils voulaient voir du pays

Les jeunes B... 14 ans demeurant rue St-Pierre et P... 16 ans, demeurant rue Fondue-Basse désiraient voir du pays. Ils décidèrent de quitter Cahors. Mercredi, ils partirent. Ils s'embarquèrent dans l'express de Paris, et en route vers l'inconnu.

Ils n'allèrent pas trop loin. A Orléans, un contrôleur de chemin de fer mit fin à l'expédition en constatant que les deux jeunes voyageurs n'avaient pas de billets, et tous deux furent envoyés à l'inspecteur de police. Ils furent inculpés de vagabondage. Ils seront rendus à leur famille.

Cambrioleurs

Des cambrioleurs ont pénétré chez Mme Delpo, propriétaire à Cours, et ont emporté une somme de 5.300 fr. Une enquête est ouverte.

Colonie pénitentiaire

Le jeune garnement qui, récemment pénétra, la nuit, dans l'hôpital

hospice de Cahors, cambriola un bureau et emporta 1400 francs, sera envoyé dans une colonie pénitentiaire jusqu'à 21 ans.

Trouvera-t-on le voleur ?

Au mois de décembre 1921, une dame Lacour, habitant Prayssac, avait été victime d'un vol important.

Un malfaiteur s'était introduit chez elle et avait enlevé une somme de 500 francs enfermée dans un porte-monnaie et un bon de la Défense nationale d'une valeur de 1.000 francs.

Des recherches furent aussitôt entreprises et le numéro du bon disparu fut identifié. Or, ce bon a été négocié à Paris et la justice a été informée qu'il avait fait retour au Trésor.

L'enquête pour retrouver le voleur continue.

Plainte

Une plainte a été portée contre un individu, demeurant à Luzech, sous l'inculpation d'outrages aux meurs.

Vol

Une enquête est ouverte au sujet d'un vol d'argenterie qui aurait été commis au préjudice de M. Permezele au château de Cuzal.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 9 au 14 octobre a été la suivante :

Nombre de placements à demeure : 25 hommes, 1 femme.

En extra : 6 hommes, 1 femme.

Demandes d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 3 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 7 hommes, 4 femmes.

THEATRE DE CAHORS

Judi 26 octobre, au Théâtre de Cahors, représentation du désopilant vaudeville :

LE CHASSEUR DE CHEZ MAXIMS'

Comme suite à notre écho relatif au Théâtre d'Art Français, nous sommes informés que le passage de cette intéressante tournée au Théâtre de Cahors est fixé au 29 octobre.

Ainsi que nous l'annoncions précédemment,

LA PETITE FEMME DE CHICAGO

La spirituelle comédie de Maurice Dekobra, inaugurera la série des spectacles projetés. Les échos qui nous parviennent de Lyon, où la tournée a fait l'ouverture du Théâtre des Célestins, de Bordeaux, de Nantes où elle a fait une semaine, sans compter le légendaire succès des 150 Représentations consécutives à Paris, nous font augurer la plus agréable des soirées.

La Direction de la tournée nous prie d'informer nos lecteurs, et insiste même sur ce point, que LA PETITE FEMME DE CHICAGO est une pièce follement gaie, mais de bon sens et de haute tenue française, qu'elle n'a rien de la trivialité de certains vaudevilles, et qu'elle peut, par conséquent, être vue par tous en famille.

CHRONIQUE SPORTIVE

Matches de Dimanche 22 octobre

Tockey-Club Toulousain (I) contre Aviron Cadurcien (I).

Onze essais dont trois transformés, tel est le splendide résultat d'une rencontre qui mettait aux prises une des meilleures équipes Toulousaines de 2^e série avec l'équipe I de l'A. C. qui, appartenant à la 3^e série.

L'écrasante défaite du Buisson, 2^e série fut aussi, par notre 15^e premier avait surpris les Cadurciens. D'aucuns avaient cherché la raison de cette victoire dans la faiblesse de l'équipe adverse et avaient même fait grief à la Commission d'avoir conclu avec ces visiteurs. Si les essais avaient été transformés le Tockey encaissait lui aussi 50 ou 55 points.

La partie de dimanche fut celle que nous attendions, résultats mis de côté bien entendu. Delpy amène ses camarades à la victoire avec une maestria qui lui valut le triomphe. Pas un Cadurcien ne jura pour lui-même. Ce fut une vraie débâcle d'ouvertures, tant en sortie de mêlée que sur les touches, et les passes classiques et rapides amenèrent correctement l'essai.

Parlez.

— Voilà la chose. Hier soir j'ai chargé des clients qui m'ont gardé de huit heures à minuit. A un moment donné, ils se sont fait conduire au café qui est en face, et ils y sont restés à peu près une demi-heure. Et pendant que je les attendais, sur mon siège, j'ai vu quelque chose qui m'a intrigué. C'est une jeune femme, ou une jeune fille, qu'est arrivée devant la maison, comme si elle venait de la Bastille. Elle avait l'air très drôle ; elle ne marchait pas franchement ; elle regardait tout autour d'elle comme quelqu'un qui a peur d'être vu. Elle a croisé pendant dix bonnes minutes devant la porte. Puis, elle a eu un geste comme quelqu'un qui dit : « Tant pis ! j'y vais ». Elle est entrée dans la maison.

— Quelle heure était-il ?

— Neuf heures et demie ou dix heures moins un quart.

— Comment était-elle ?

— Dame ! je ne l'ai vue que d'un peu loin... Mais pour sûr elle était... pas trop grande, brune, les yeux bleus, et habillée en noir.

— Vous n'avez pas eu l'idée de la signaler au concierge ?

— Non ; après tout, je ne savais rien, n'est-ce pas ? Ça pouvait être très innocent, ces allées et venues. Ce n'est qu'en lisant le journal, ce soir, que ça m'est revenu.

— Vous ne l'avez pas vu ressortir ?

— Non ; mes clients ont quitté le

Il n'y eut pas de « meilleurs hommes » tous furent excellents tant en 1^{er} qu'en 2^e mi-temps. Le 15 Cadurcien mena une danse rapide, serrée, constamment en attaque et soutint jusqu'au bout un jeu de vitesse qui sans conteste, l'adversaire et l'essouffla.

Nous ne voulons ici donner aucun nom, nos félicitations vont à tous car tous les méritent. Excellent arbitrage du capitaine Vernet dont l'autorité s'affirma tous les jours d'avantage.

Que feront dimanche nos hommes à Carcassonne ? Ils vont se trouver en présence d'une des équipes secondes de 1^{re} série des plus redoutables, puisqu'elle enleva la saison dernière le Championnat de France.

Qu'ils continuent à s'entraîner judicieusement, et qu'ils jouent comme avant-hier, et nous ne serions point surpris qu'une victoire vienne encore récompenser leurs efforts.

Bravo ! l'équipe I.

Match de Luzech A. C. (II) à Luzech

L'équipe II complétée par quelques éléments de l'équipe III rencontra à Luzech, l'équipe I de l'Union sportive.

Luzech cette année possède un premier 15 très allant et en progrès constant.

Notre équipe triompha de ses rudes adversaires par 11 points à 0.

Avant. Certains équiépiers II et III paraissant animés d'un esprit d'indiscipline que la commission est résolue à réprimer. C'est ainsi que nous vîmes sur le terrain du Stade des joueurs conviés pour Luzech, et qui ne daignèrent même pas faire connaître par écrit à la Commission leurs raisons de s'absentir.

La Commission rappelle à tous les équiépiers que des réceptions des convocations, ils doivent par lettre faire connaître les motifs d'empêchement de répondre à l'appel qui leur est adressé, et que des sanctions sévères seront prises devant la mauvaise volonté de n'importe quel joueur.

Succès scolaires. — Amalric, Durand, et Lescol ont excellé équiépiers de l'A. C. viennent d'être admissibles aux épreuves écrites du baccalauréat. Les sports n'en déplaisent à certains, n'empêchent point les études intellectuelles, nos jeunes camarades en donnent la meilleure preuve.

Cazals

Conférence pédagogique. — La conférence d'automne des instituteurs et institutrices publiques du canton aura lieu le jeudi 26 octobre prochain, à 9 heures, à l'école des garçons, sous la présidence de M. Villadiet, Inspecteur primaire.

Le sujet traité sera le suivant :

« L'enseignement des sciences et de leurs applications ; son caractère expérimental ; son adaptation au milieu local.

« L'orientation agricole de l'enseignement. Comment l'école peut-elle contribuer à empêcher la désertion des campagnes ? »

Droits de place. — Dans sa dernière réunion, le Conseil municipal a fixé au dimanche 5 novembre prochain, l'adjudication, pour quatre ans, des droits de place.

Limogne

Probité. — Dimanche matin le jeune Jean-Louis Cavin, âgé de 13 ans élève de l'école laïque, fils de notre sympathique horloger, ayant trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant une certaine somme pour s'est empressé de le déposer, entre les mains de M. ombrelet, secrétaire, à qui la personne qui l'a perdu peut le réclamer.

Félicitations aux maîtres et aux parents qui savent inculquer aux enfants les principes de l'honnêteté.

Puy-l'Evêque

Changement de foire. — La foire du premier mercredi du mois tombant le jour de la Toussaint, le 1^{er} novembre est renvoyée au mercredi 8.

St-Martin-Labouval

A quand la boîte aux lettres ? — Dans une des récentes réunions du conseil municipal, il a été décidé que la pose de deux boîtes aux lettres serait faite dans deux sections de la commune de Saint-Martin-Labouval : une pour Nougayrac, centre de tout Cahors, et une autre pour Lotzalan. Celle de Nougayrac serait placée au mur de la maison du domaine de M. Marre, attenant à la route de grande communication, et celle de Lotzalan au mur du balcon de la maison de M. Oscar Marre, industriel, dominant la route départementale.

A l'heure où nous écrivons, rien n'est encore fait et le public attend toujours.

St-Laurent

Mordu par un chien. — La semaine dernière, M. C..., propriétaire à Montlaur, fut mordu par un chien appartenant à M. J.-B. P..., au lieu dit Maurelles, alors qu'il rentrait de Lolie à sa propriété. La bête abattue, la tête fut envoyée à Toulouse aux fins d'autopsie. Le bulletin ayant déclaré l'animal atteint de rage, M... est parti ce matin pour suivre le traitement à l'Institut de Montpellier.

Figear

Agrandissement du cimetière. — Le jury d'expropriation chargé de fixer les indemnités dues pour la cession des terrains nécessaires à l'agrandissement du cimetière se réunira le 7 novembre, à 8 heures au palais de justice.

café quelques minutes après, et nous sommes partis.

— Je vous remercie, dit Bourdin. Veuillez me laisser votre nom et votre adresse ; vous serez appelé à l'instruction.

L'homme sortit ; le brigadier se mit à marcher dans le bureau, d'un pas actif ; Jérôme l'observait sans prononcer un mot.

— Mon cher monsieur Jérôme, dit enfin Bourdin en s'arrêtant devant lui, je vais être obligé de vous quitter.

— Bien.

— Vous comprenez qu'en présence de ce témoignage, aucun doute n'est plus possible. C'est votre avis ?

— Non.

— Ce n'est pas votre avis ?

— Non. Mais mon avis n'a pas d'importance.

— En somme cette jeune fille a écrit des menaces et elle se trouvait là quand ces menaces ont été exécutées.

— Bon.

— Ça ne vous paraît-il pas convaincant ?

— Non. Mais que je ne vous retarde pas. Parlons. Vous allez l'arrêter ?

— Le temps de découvrir son identité, ce qui va me demander une heure, et ce sera chose faite.

— Bien, dit encore Jérôme.

Les deux hommes redescendirent.

— Au revoir, cher monsieur Jérôme.

— Au revoir Bourdin.

Cardaillac

Probité. — M. Gabriel Loupias, demeurant à Cardaillac, a trouvé le jour de la foire à Figear, un portefeuille contenant la somme de 410 francs, qu'il s'est empressé de remettre à son légitime propriétaire.

Gourdon

Lou Gorrit del Querrey. — Nous sommes heureux d'annoncer à nos compatriotes que notre prochaine matinée aura lieu le dimanche 5 novembre à 14 heures très précises, dans les Salons du Palais des Ingénieurs Civils, 19, Rue Blanche.

Elle comportera une première partie de Bal avec le concours de deux orchestres, et une deuxième partie artistique, au cours de laquelle les meilleurs artistes des principaux théâtres et concerts de Paris se feront applaudir.

Nous invitons tous nos amis à venir nombreux à cette matinée dont l'organisation a été tout spécialement préparée.

R. A.

Probité. — Un porte-monnaie contenant une certaine somme a été trouvé par Mlle Josette Ervix, petite fille de Mme Vve Lafon, qu'elle s'est empressée de remettre au commissariat de police.

Nos félicitations à cette charmante fillette.

Salviac

Nécrologie. — Nous avons appris la mort de M. Ernest Mouraud, propriétaire à Cazals, qui fut avant la guerre, durant plusieurs années notaire à Salviac où il avait laissé les meilleurs souvenirs. M. Mouraud s'est éteint à 69 ans après une longue et douloureuse maladie.

Nos bien sincères condoléances à la famille.

Nos rues. — La rue Basse est devenue en raison des pluies de ces derniers jours un cloaque de boue, malgré la pelle et le balai, car nous avons constaté qu'elle était nettoyée régulièrement.

Un empiétement s'impose et nous croyons savoir que les pierres adhocostes prêtées, mais à la demande des habitants du bas quartier de la ville nous voulons croire que cet empiétement se fera au plus tôt avant les mauvais jours de l'hiver.

Chemins de fer de Paris à Orléans

Enregistrement soit pour Paris-Quai d'Orsay, soit pour Paris-Austerlitz des bagages à livrer à domicile dans Paris.

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à la faire connaître dès la gare de départ.

L'enregistrement peut alors être effectué, soit pour Paris-Austerlitz, soit pour Paris-Quai-d'Orsay, suivant le cas.

A l'arrivée, les voyageurs présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clefs s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

REMERCIEMENTS

Mechmont (Lot).

Monsieur Georges MARTIN, Avocat à Cahors ; Madame Georges MARTIN et leur famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de leur fils, frère, neveu et cousin.

Monsieur Louis MARTIN

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance.

REMERCIEMENTS

Les familles DABLANC, FOURÈS, BABOULÈNE, BITTENCOURT, PUJOLS, BÉNAC, DESTREIL et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame veuve DABLANC Née BÉNAC

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 40 francs

UN SEUL MODELE DE FLACON

GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

Le brigadier se mit à courir. Le vieux policier le suivit des yeux pendant quelques instants, puis murmura :

— Voilà comment se cuisine une erreur judiciaire.

XIV

ELLE OU MOI

On imagine aisément ce que put être le voyage de Paul Vernier entre Paris et Bordeaux... Outre la terreur folle qui ne le quittait pas, et qui lui faisait appréhender l'arrestation dès qu'un inconnu tournait les yeux vers lui, le pauvre garçon souffrait de l'incommensurable douleur d'avoir tué son ami, et de la honte de ne pas même savoir pourquoi, ni à quel moment il avait commis ce crime odieux. Saisi, pensait-il, d'une effroyable crise de démenée, provoquée par l'alcool, il avait foncé devant lui comme une bête furieuse ; et de cette horrible action il avait si parfaitement perdu tout souvenir, que jamais — passât-il sa vie entière à chercher, — jamais il ne saurait pourquoi ce coup de feu, pourquoi cet acte de violence subit, pourquoi ce cadavre ?

Il se torturait l'esprit sans pouvoir sortir du cercle de pensées affolantes, toujours les mêmes, au milieu duquel se creusait soudain un trou noir ; arrivée chez Dallas ; arrivée chez Richard ; jeun... puis, plus rien ; du sommeil, léthargie, un drame comme le malheureux n'en aurait jamais ima-

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 38.

EN ANGLETERRE

Les conservateurs anglais et M. Bonar Law

De Londres : Ainsi qu'on le prévoyait, M. Bonar Law a été élu leader du parti conservateur, à l'unanimité des membres du Parlement assistant à la réunion de lundi.

M. Bonar Law a déclaré : « Le pays a besoin de tranquillité, d'être dégagé des aventures, tant à l'intérieur qu'à l'étranger. La guérison des maux causés par la guerre ne peut s'obtenir que par le travail. »

Le nouveau cabinet anglais

De Londres : Aussitôt après son élection, M. Bonar Law s'est rendu auprès du roi pour l'informer qu'il acceptait définitivement de constituer le nouveau Cabinet.

M. Bonar Law a conseillé au roi la dissolution du Parlement. Celle-ci sera annoncée officiellement lundi.

Les perspectives politiques

De Londres : L'ordre chronologique des principaux événements politiques, qui vont se dérouler en Angleterre, serait, d'après le Daily Mail, le suivant :

1^{er} Jeudi prochain : proclamation de la dissolution du Parlement ;

2^e 4 novembre : présentation des candidatures ;

3^e 15 novembre : élections ;

4^e 20 novembre : réunion du nouveau Parlement.

Navfrage d'un sous-marin français

Le ministère de la Marine a reçu ce matin un télégramme de Cherbourg, annonçant que le sous-marin disparu, le Roland Morillot, a eu une voie d'eau près des îles Aurigny, en haute mer.

Tout l'Etat-Major et tout l'équipage ont été sauvés par un bateau de commerce français qui les a conduits à Cherbourg.

Le budget à la Chambre

La Chambre abordera cet après-midi l'examen du budget de 1923. Elle entendra tout d'abord M. Bokanowski, rapporteur général de la Commission des Finances qui fera un exposé critique détaillé de nos situations budgétaires et financières.

Krassine, en congé forcé !

De Londres : La presse russe confirme la nouvelle qu'un congé de 3 mois aurait été accordé à Krassine, ce qui équivaudrait à une démission forcée.

Un tamponnement sur la ligne du Nord

Un tamponnement s'est produit, un peu avant minuit, entre deux trains, sur le réseau du Nord, près du Fort-de-la-Bride, à Saint-Denis.

Il y aurait quatre morts et 12 blessés. Des secours ont été immédiatement dirigés sur le lieu de l'accident.

REMPLECEZ

l'extrait de quinquina par la Quinotone. Un flacon versé dans un litre de vin de table donne un excellent vin fortifiant. Le flacon de Quinotone, 2 fr. 75.

Pharmacie Orliac à Cahors.

A côté de suite, département du Lot, portefeuille d'assurances, Compagnie de premier ordre. S'adresser au bureau du journal, Cahors.

Marché de La Villette

23 Octobre 1922

ESPÈCES	ENTRÉES	RENOU	PRIX PAR 1/2 KIL		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...					
Vaches...	6.825	988	2,40	2,20	1,60
Taureaux...					
Veaux...	2.219	70	4,00	3,50	3,00
Moutons...	17.612	1.345	3,50	3,20	3,00
Porcs...	4.441		5,40	5,00	4,60

OBSERVATIONS. — Vente très difficile sur les bœufs, moutons, facile sur les veaux, calme sur les porcs.

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal de 1^{re} Instance de Cahors.

D'un jugement rendu contradictoirement le douze octobre mil neuf cent vingt-deux par le Tribunal Correctionnel de Cahors, contre COSSE Emilie-Mathilde, épouse DELRIEU, 54 ans, débitante à Fraysinet-le-Gélat, prévenue d'avoir falsifié, par addition d'eau, une certaine quantité de lait,

Il a été extrait ce qui suit : Le Tribunal condamne COSSE Emilie-Mathilde, épouse DELRIEU, à dix jours de prison. Dit qu'il sera sursis à l'exécution de cette peine.

La condamne à cent cinquante francs d